

partenaires

DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL AU NIGER

Numéro spécial : La citoyenneté au Niger

Le vote : un droit et un devoir

EDITORIAL

Les élections municipales et régionales sont prévues pour le 8 janvier 2011. Le Décret portant convocation du corps électoral pour les élections régionales et municipales a été signé le 25 novembre par le Chef de l'Etat, Salou Djibo. Partenaires a rencontré Yahaya Garba, 1^{er} rapporteur de la sous-commission communication de la CENI.

Pouvez-vous nous présenter la CENI ?

La CENI est dirigée par un bureau de 5 membres et organisée en 5 sous-commissions techniques : communication et accréditation, logistique, administrative et juridique, sécurité et finances. Le bureau se réfère régulièrement à ces sous-commissions individuellement ou en réunion du bureau élargi (bureau + 5 sous-commissions). La plénière est l'instance suprême de délibérations, elle réunit les 33 membres de la CENI. Ses décisions engagent et lient tous les membres.

Quelles activités de sensibilisation des citoyens, la CENI prévoit-elle de réaliser ?

La CENI a élaboré un programme d'activités qui inclue de nombreuses actions au profit des citoyens. L'importance du droit de vote pour les citoyens, le sens du vote, l'implication du citoyen pour le développement de sa région, de sa commune sont autant de thèmes qui sont abordés. Les citoyens doivent être avertis sur leurs droits et leurs devoirs civiques. C'est capital !

Pour mener les activités de sensibilisation, la sous-commission tient compte des réalités socio-culturelles du Niger et adapte les messages et les supports aux différents groupes cibles. Plusieurs groupes de citoyens nigériens marginalisés, sont concernés par cette sensibilisation : les femmes, les handicapés, les jeunes, les personnes habitant en milieu rural et les nomades.

Qu'avez-vous mis en place pour réussir le pari de mobiliser les femmes ?

Nous travaillons très étroitement avec les organisations féminines qui sont nombreuses et bien organisées. Elles sont les mieux placées pour éveiller leurs sœurs nigériennes sur les droits et devoirs civiques, le processus électoral, les enjeux du vote.

Qu'en est-il des personnes handicapées ?

Si l'on parle de citoyenneté, les personnes handicapées ont exactement les mêmes droits que n'importe quel autre citoyen nigérien mais bien souvent, ces personnes sont marginalisées. L'article 69 du Code électoral prévoit que les personnes atteintes d'infirmité ou de handicap physique sont autorisées à se faire assister par un électeur de son choix ou par un membre du bureau de vote pour accomplir son devoir civique.

Pour les jeunes, la CENI prévoit-elle des activités particulières ?

Les jeunes intéressent beaucoup la CENI car ils représentent la majorité des votants. Souvent, ils participent fortement à la campagne électorale qu'ils voient comme un amusement mais ne vont pas voter le jour du scrutin. La CENI a choisi de cibler des opérations de sensibilisation sur cet électorat et a imaginé pour eux de nombreux supports : tee-shirts, casquettes, images, etc.

Et les nomades ?

Pour les populations nomades, des dispositions particulières sont inscrites au Code électoral. Des bureaux de vote sont prévus au niveau des puits, des lieux de passage. Lors du recensement, la CENI a mis à contribution les Chefs traditionnels, les marabouts et oulemas afin d'inciter davantage cette frange de la population à retirer leurs cartes d'électeurs ainsi qu'à accomplir leur droit le jour du scrutin.

Quels supports utilisez-vous pour faire passer vos messages ?

La CENI a fait appel à des agences de communication afin de réaliser des sketches, des supports écrits et audiovisuels. Les spots sont traduits dans les dix langues nationales du Niger. Dans les zones rurales, des spots sont diffusés sur les radios communautaires, nos relais d'information sur le terrain. Nous utilisons également les griots et les crieurs publics surtout en milieu rural. Des affiches sont été installées sur les grandes artères, les routes à travers le pays. Le vote c'est l'affaire de tout le monde.

La CENI prévoit aussi des missions de communication à travers les 8 régions du Niger. Dans ce cadre, nous organisons des séances/débats, des causeries avec les populations. Nous déploierons ces missions la semaine prochaine et ce pour dix jours. Chaque mission est accompagnée d'organisations féminines et paysannes.

Un message à adresser aux lecteurs ?

J'appelle tous les citoyens nigériens en âge de voter à sortir massivement, le 8 janvier pour exercer ce droit essentiel qu'est le vote. Les élections municipales sont des élections de proximité, il s'agit de la vie de leur commune, de leur région, de leur pays. C'est la base de la démocratie et de la liberté d'expression. A travers le vote aux élections locales, les nigériens ont le pouvoir de décider de leur avenir et de créer les conditions de développement à la base.

DANEMARK

Être citoyen au Niger : Quelques droits et devoirs

Les Droits des citoyens sont classés en trois catégories : les Droits Civils et Politiques, les Droits Economiques, Sociaux et Culturels et les Droits collectifs ou solidaires. La Constitution nigérienne consacre son Titre II aux Droits et Devoirs de la personne humaine. Quels sont ces droits et devoirs au niveau des collectivités locales ? Comment les exercer au Niger ? *Partenaires* trace quelques pistes de réflexion.

Les Droits des citoyens

La commune, c'est avant tout ses citoyens. Le citoyen a le droit de suivre et contrôler l'action publique. Au niveau régional et départemental, il peut contrôler la légalité des actes des autorités administratives, le fonctionnement des services publics et leur égal accès, le principe d'adaptation et de qualité du service public, l'exercice des libertés publiques, le principe de neutralité de l'administration.

Au niveau communal, le fonctionnement du conseil municipal, la gestion des finances locales, l'éducation de base, la santé, le développement communal sont autant de domaines dans lesquels le citoyen est en droit de demander des informations et des explications.

Les devoirs du citoyen

Les impôts et taxes servent à couvrir les dépenses sociales, culturelles, sportives et économiques et également à délivrer des services publics aux citoyens. La citoyenneté s'exprime par la participation aux tâches et aux concertations au niveau des quartiers, villages, communes..

√ Citoyenneté et état civil

Au Niger, le taux d'enregistrement des naissances ne dépasse pas 30% et est encore plus bas pour les autres faits d'état civil (mariage, décès). Premier pas vers la citoyenneté, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2007, une politique nationale d'état civil. Plusieurs partenaires dont la Commission Européenne, l'UNICEF et l'UNFPA se sont engagés pour apporter leurs contributions dans le cadre d'un programme global « consolidation de la démocratie et de l'état de droit à travers la promotion des droits civils et politiques fondamentaux ».

√ Citoyenneté "sociale"

L'un des problèmes auxquels fait face l'Etat est la perte de confiance des citoyens en l'Etat/au service public. L'administration publique doit remettre le "citoyen" au centre du débat, replacer les préoccupations des usagers au cœur de l'action administrative. La démocratisation de la vie publique, la décentralisation offre l'opportunité aux citoyens d'être associés dans les processus de décisions

publiques et de suivre les réalisations.

Les moyens d'exercer ses droits

√ Droit à l'information

Au niveau communal, la publication des actes pris en Conseil Municipal, par exemple, est obligatoire et doit être adaptée aux différentes réalités, en les traduisant en langues nationales notamment.

√ Les espaces de dialogue

L'organisation d'espaces de discussions au sein de la commune est un moyen pour améliorer la participation des administrés à la gestion de la collectivité.

√ Education / Formation

Les citoyens doivent disposer d'outils de compréhension et d'analyse leur permettant d'exercer le contrôle citoyen de l'action publique. Le CFGCT offre trois modules sur cette thématique, réalisés avec l'appui du LUCOP/GTZ : participation, droits et devoirs des citoyens ; état civil et recensement ; genre et développement.

√ Droit de vote

Le droit de vote est consacré dans l'article 6 de la Constitution « Le Peuple exerce sa souveraineté par ses représentants élus et par voie référendaire. »

MAT/DC- Révision du guide sur les PDC

Le 19 août dernier, s'est tenu l'atelier de lancement et de cadrage pour la révision du Guide l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC).

Un comité restreint, composé de 19 représentants des institutions nigériennes, des partenaires techniques et financiers et de la société civile a été mis en place.

L'atelier de validation du Guide révisé pourrait avoir lieu au cours du mois de décembre.

UNICEF - Moutari Zezi Dade / mzezidade@unicef.org

HCME : Modernisation des communes

Une mission du Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat, financée par le projet d'appui à la décentralisation de la BAD, se déroule actuellement dans 37 communes de 8 régions du Niger. A travers un état des lieux de l'offre et la qualité des services publics de base rendus dans les communes, l'étude vise la modernisation des communes et l'amélioration de l'offre et de la qualité des services publics rendus aux citoyens.

HCME - Samaïla Idi Dan Bouzou

Capitalisation des outils et des pratiques

Capitalisation des outils et des bonnes pratique d'appui à la décentralisation et au développement local

Initiative du Ministère de l'Intérieur (MIS/D/AR), appuyée par le PNUD, cette étude se situe dans la perspective de la conception du dispositif national d'appui aux collectivités territoriales.

Une réunion s'est tenue, le 28 octobre, à des fins de partage d'informations et d'enrichissement du rapport d'étape qui vient d'être produit par le Cabinet BNIC. L'étape consistait à collecter les données et recenser les différents outils et bonnes pratiques dans le secteur.

PNUD/FENU - Abdou Soumaïla / abdou.soumaila@uncdf.org

Des textes d'importance adoptés

Lors du Conseil des Ministres du 17 septembre 2010, quatre ordonnances relatives à l'organisation et à l'administration du territoire de la République du Niger ont été adoptées.

→ Région, département, communes : des clarifications

* Ordonnance n°2010-53, modifiant la Loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger,

* Ordonnance n°2010-54 portant Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) de la République du Niger.

Ces ordonnances prévoient :

- deux niveaux de collectivités territoriales : la région et la commune. Le niveau départemental est supprimé comme pallier de collectivités territoriales.

- deux niveaux de circonscriptions administratives : la région et le département. Le niveau arrondissement est supprimé.

Notons que l'expérience de l'Espace de Dialogue du PABEG (cf. *Partenaires n°12*) a inspiré les articles 15 et 16 du CGCT sur les organes de concertation des collectivités territoriales.

→ Villes et arrondissements

Second changement dans l'administration du territoire : (i) la substitution des anciennes communautés urbaines par les communes à statut particulier ou villes et (ii) des anciennes communes composants les communautés urbaines par les arrondissements. Leurs statuts et compétences sont définis par l'Ordonnance n°2010-55 du 17 septembre 2010.

L'Ordonnance n°2010-56 porte érection des communautés urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et les communes les composant en arrondissements.

→ Sultanats

Une ordonnance a également été adoptée le 17 septembre portant changement de dénomination des provinces de Kastina Maradi, Gobir Maradi et Dosso en sultanats.

L'Association Club des Amis du Livre et le Pasoc

Via le 9^e Fonds européen de développement (FED), la Commission européenne (CE) finance pour un montant de cinq millions d'euros le Programme d'appui à la société civile au Niger (PASOC). Démarré début 2008, le PASOC se terminera mi-2011. L'Association Club des Amis du Livre (CAL), ayant bénéficié d'une micro-subvention livre son témoignage.

Basée à Zinder, l'Association CAL a bénéficié d'une subvention de plus de 6 millions CFA, afin de mettre en œuvre un projet de promotion de l'information sur les droits et devoirs civiques des jeunes.

* Participation des jeunes

Le Président, Abdoulaye Maman, raconte: "l'un des principaux objectifs de notre projet était de promouvoir la participation des jeunes de la commune rurale de DOGO (Département de Mirriah) au processus de développement de leur commune."

« Pour réussir ce pari, nous avons choisi la stratégie de l'éducation par les pairs. 176 jeunes (88 hommes et 88 femmes âgés de 15 à 32 ans) ont ainsi été formés sur les questions de décentralisation, de droits et de devoirs civiques. A leur tour, ils ont réalisé 880 séances de causeries-débat sur ces sujets dans 88 villages. Ces séances ont mobilisé 17.600 participants et ont toujours été suivies de débats riches et intéressants. »

* Etat civil et organisation citoyenne

A propos des succès obtenus, Abdoulaye Maman note « Le PASOC a choisi le chèque bancaire comme modalité de paiement. Pour recevoir le montant de

leurs perdiems et frais de transport, les jeunes formateurs devaient donc prouver leur identité. Sur les 178 participants seuls 30 possédaient un acte de naissance ou jugement supplétif et 16 seulement avaient une carte d'identité. Au lieu de faire des procurations, nous avons aidé les participants à se doter de ces pièces d'état civil. Ainsi, l'un des objectifs de la formation a été atteint. »

Le Président explique aussi qu'« à l'issue des séances de sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen, il a été mis en place 40 comités de défense des droits et devoirs civiques dans les villages ciblés. Le dynamisme de ces comités et le soutien des autorités administratives et coutumières ont permis aux membres des comités de servir de superviseurs et délégués des bureaux de vote lors du référendum constitutionnel. »

* La transparence : un facteur clef

Par ailleurs, Abdoulaye Maman se réjouit du fait que le PASOC ait affiché dans les communes le montant des subventions, l'OSC bénéficiaire et le projet à exécuter: "Cela a été pour nous une innovation car de l'aveu des populations et des autorités coutumières et administratives c'est

la première fois pratiquement qu'un projet leur présente dans la transparence le budget du projet et ses activités. Cela a permis d'instaurer un climat de confiance qui a favorisé une bonne entente entre tous les partenaires. Nous tenons à féliciter l'implication des autorités communales au projet et leur engagement à appuyer les initiatives locales."

Cette transparence a également permis à l'association CAL d'échanger et de coordonner ses actions avec trois autres structures de la commune.

Le Président de CAL conclut en disant que "désormais, notre association est dotée des instruments de gestion très simples (journal d'enregistrement, journal de caisse, journal de banque, fiches de suivi etc.). ces documents contraignants au départ nous ont beaucoup appris par la suite car pratiques et opérationnels."

La Délégation de l'UE au Niger travaille actuellement sur un possible PASOC II avec le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, le Ministère de l'économie et des finances, les OSC et des partenaires techniques et financiers. Un appel à propositions (1,5M EUR) sera bientôt lancé.

Frédéric CEUPPENS

frederic.ceuppens@ec.europa.eu

CAO : L'émergence d'une conscience citoyenne

L'ONG Centre Afrika Obota-Niger a reçu mandats de la coopération suisse au Niger pour le renforcement de l'Etat de droit dans le département de Gaya. CAO exécute le volet « appui à la gestion citoyenne de la commune » depuis 2008 et le volet « délivrance des services communaux » depuis 2010 du Programme d'appui à la gouvernance locale de Gaya (PAGL-Gaya) de la coopération suisse. Au programme, apprentissage de la citoyenneté et appui au contrôle citoyen.

Trois outils ont permis de contribuer à l'information des citoyens ainsi que leur participation à la vie de la commune :

- les guichets communaux d'informations dans les chefs lieux des communes et les points focaux d'information dans les villages. Les informations des instances dirigeantes sont transmises aux citoyens à travers des tableaux d'affichages installés dans les lieux de passage. En retour, les points focaux recueillent les points de vue des citoyens et font remonter à la commune les informations relatives aux événements majeurs.
- Publication des actes de conseil : transcription en langues locales, appui à la multiplication des actes des conseils auprès des points focaux ;
- Réalisation des émissions radios sur les actes des conseils et la vie de la commune ; débats thématiques au sein des clubs d'écoute radio constitués par les organisations communautaires locales et les fadas.

La lenteur de la diffusion des informations auprès des guichets par les Maires et le faible intérêt de certains points focaux pour ce travail bénévole freinent le fonctionnement du dispositif.

La citoyenneté dans les écoles

Des gouvernements scolaires ont été mis en place dans 3 écoles au total.



Gouvernement scolaire, école Kouratégui, Gaya 2010

Les élèves élus assurent les fonctions et missions de services publics à l'échelle de leur école. Sur la base des plans d'actions et des priorités des activités programmées par les gouvernements scolaires, le PAGL-Gaya a appuyé la formation des membres du gouvernement scolaire et du conseil d'orientation sur les rôles des organes, la formation sur les techniques de conduite de réunion et l'appui à l'organisation des fêtes scolaires.

Le contrôle citoyen

CAO a également accompagné les Comités de gestion des secteurs sociaux pour organiser des séances de sensibilisation et contribuer à l'émergence d'une conscience citoyenne.

La formation des femmes des COGES s'est articulée autour de la création et de l'exercice d'une association et du leadership féminin.



Les leaders des organisations féminines ont activement pris part à la formation sur la gouvernance locale.

Le CAO appuie aussi le réseau des femmes élus du département de Gaya (REFEG) afin de contribuer à une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise des décisions.

Soutenir les services d'état civil

Les actes d'état civil permettent de connaître la masse de contribuables et de couvrir les besoins en services publics. Dans ce cadre, CAO a réalisé :

- la formation des agents sur la collecte des données et la tenue des registres ;
- la sensibilisation des populations sur l'importance et les conditions d'acquisition des actes d'état civil ;
- l'appui aux audiences foraines dans 9 localités du département. Le taux de déclaration est monté à 70%. Ces audiences ont permis 1 132 déclarations d'Etat Civil.
- l'équipement des services communaux et départementaux.

Salou Djeka - CAO Niger

20 75 23 38 / saloudjeka@yahoo.fr

Pour Oxfam, « le changement n'est possible que si les citoyens s'expriment. »

Veiller à ce que les droits humains soient respectés et combattre la pauvreté sont des questions qui préoccupent les individus du monde entier. Oxfam estime que les idées, les attitudes et les croyances sont les clefs du changement. Pour qu'un changement profond soit possible, il est fondamental que les femmes, les hommes et les enfants s'expriment. Pour Oxfam, telle est la conception de la citoyenneté active.

Pour que des citoyens actifs s'impliquent et influencent les décisions qui affectent leurs vies, il faut qu'ils connaissent leurs droits et soient bien informés. Il est également crucial que les autorités soient redevables devant les citoyens.

Oxfam travaille à promouvoir le droit à la participation politique et sociale de tous les citoyens au Niger, notamment à travers les trois initiatives suivantes.

« Elections 2011 : vers un meilleur leadership politique des femmes »

Avec le soutien d'Oxfam, le Centre Afrika Obota / Niger appuie et outille les femmes pour améliorer leur participation à la vie publique afin de promouvoir une culture citoyenne libre et active, dont notamment l'exercice du droit de vote libre. Le programme vise à renforcer les capacités personnelles et les compétences des femmes candidates en vue d'augmenter leurs chances d'être élues lors des prochains scrutins. Pour ce faire, des activités hebdomadaires de sensibilisation ont lieu de la mi-décembre à la fin janvier.

Un centre d'écoute et de conseil offre

également des services d'accompagnement et de formation, avant et pendant les campagnes électorales.



« Promotion de la transparence et du contrôle citoyen »

L'association Alternative Espaces Citoyens (AEC), appuyée par Oxfam, travaille à l'enracinement de la décentralisation et à l'avènement d'une gouvernance locale responsable. La décentralisation est une opportunité d'ancrer une citoyenneté active et vivante au niveau local. Pour cela, AEC appuie, par des formations et des assemblées et forums citoyens, les organisations locales de la société civile et les citoyens à exercer leur rôle de contrôle citoyen et à influencer les processus de décision au niveau communal pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations et intérêts. En consortium avec des organisations paysannes et d'autres associations,

AEC s'engage aussi, à travers plusieurs programmes, pour faire du Droit à l'Alimentation une réalité pour tous les citoyens et citoyennes du Niger.

« Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants »

Le cadre de concertation des intervenants en matière de violences faites aux femmes et aux enfants vise à promouvoir des attitudes et changer les comportements des nigériennes et des nigériens afin d'éliminer les violences basées sur le genre. Pour y parvenir, Oxfam et le cadre de concertation forment des acteurs de première ligne (forces de défense et de sécurité, magistrats et juristes, agents de santé, religieux, chefs traditionnels), éditent des outils éducatifs et promotionnels, enregistrent des cas de violences et en assurent le traitement et le suivi et mènent des campagnes de mobilisation et de plaidoyer : la campagne internationale des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes (chaque année du 25 novembre au 10 décembre) et la campagne permanente « Nous pouvons mettre fin à toutes les violences faites aux femmes ».

Etienne du Vachat / Oxfam Novib
etienne.du.vachat@oxfamnovib.nl

A la commune Niamey III, un guichet unique pour les citoyens

Créé le 29 juillet 2010, le guichet unique de la Commune Niamey III est un service pour les citoyens afin de promouvoir la bonne gouvernance, le développement, la transparence dans la gestion communale, l'accès facilité aux services municipaux et l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes. Entretien avec Mme Awa Barmou, Chef du Guichet unique.



Notre mission est de donner davantage de visibilité aux services rendus par la commune et de sensibiliser les citoyens sur ces services. Le guichet unique a aussi une mission de renforcement des capacités des agents du guichet.

Organisation

Le guichet unique est divisé en trois cellules : accueil et information ; relations avec la société civile ; entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

La cellule « accueil et information » est chargée d'accueillir les citoyens, de répondre aux questions des usagers, de centraliser les demandes, les suggestions et les attentes et de les transmettre aux services concernés, de mettre à jour le site internet et préparer les dossiers de presse.

La cellule « relations avec la société civile » est chargée de

- recenser et identifier les structures citoyennes actives dans la commune ;
- procéder dans les quartiers à une structuration des organisations ;

- tenir des réunions de proximité régulières dans les samarias ou tout lieu public ;
- informer les citoyens sur les projets de la commune.

La cellule entrepreneuriat des jeunes et des femmes :

- coordonne les formations liées à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
- répertorie les groupements et associations des femmes et des jeunes actifs dans la commune et qui participent aux activités génératrices de revenus ;
- répertorie les projets et les structures qui appuient l'entrepreneuriat et la formation des jeunes et des femmes, ceux susceptibles d'appuyer la commune dans son Plan de développement communal ;
- prendre contact avec les structures susceptibles d'offrir des emplois et avec l'ANPE ;
- élaborer un plan d'action communal pour l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Entre 150 et 200 citoyens ont déjà sollicité le guichet unique depuis sa création pour des renseignements notamment sur les actes d'état civil.

Agenda

> 21 décembre 2010 à 10 h au CCFN
Réunion PTF décentralisation et développement local

> 22 décembre 2010 à 9h30 au Ministère des Affaires Etrangères
Lancement du processus dynamique de Modernisation des Services Publics

Références @@@

- * Ambassade de France au Niger
www.ambafrance-ne.org
- * Présidence du Niger
<http://www.presidence.ne>
- * PNUD Niger
<http://www.pnud.ne>
- * UNICEF Niger
<http://www.unicef.org/french/infobycountry/niger.html>
- * Délégation de l'Union Européenne
<http://www.delner.ec.europa.eu/links/index.htm>
- * Oxfam Niger
<http://www.oxfam.org/fr/development/niger>

Secrétariat Commun des PTF

Bernard Cauville : cauvilleb@yahoo.fr
20 73 68 85
Camille Le Jean : decentrinfo@yahoo.com
96 70 67 03 / 20 73 31 81